

PRISE D'APPEL SAP

Formation OTAU

PRISE D'APPEL SECOURS A PERSONNE



La prise d'appel SAP est cadrée par la procédure opérationnelle interne au CTA-CODIS 63 du 16 janvier 2017 (version 4).

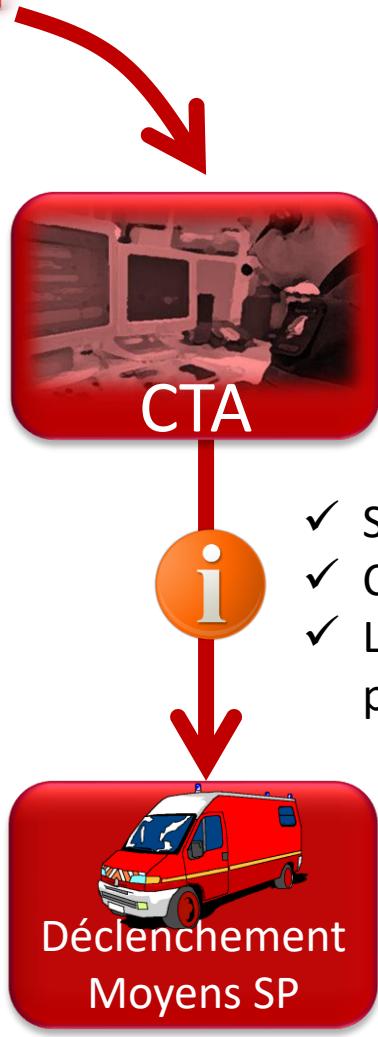
Son cadre légal prend référence dans les textes suivants:

- Le référentiel commun de l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008;
- L'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente
- L'arrêté du 15 juin 2015 portant modification des annexes I et VI du référentiel commun d'organisation du SAP et AMU.
- L'instruction interministérielle N° DGOS/R2/DGSCGC/2016/399 du 22 décembre 2016 relative aux arbres décisionnels d'aide à la décision de déclenchement des départs
- La convention SDIS -SAMU 63 du 29 mars 2017

Dans le cadre d'une prise d'appel SAP et de façon général, l'OTAU a pour rôle :

- ✓ **Identifie la situation :** Il renseigne une fiche « prise d'appel » en apportant toutes les précisions relatives au demandeur, à la localisation de la (ou des) victime(s), aux circonstances de survenue de la détresse et à l'environnement général.
- ✓ **Questionne :** il effectue un questionnement SAP permettant d'évaluer une éventuelle détresse vitale avérée ou potentielle et de sélectionner une nature de sinistre.
- ✓ **Conseille :** Il préconise les gestes de mise en sécurité et apporte impérativement les conseils secouriste qui s'imposent, notamment pour tout départ réflexe.
- ✓ **Transfère le requérant au CRRA** pour régulation.

DEPART REFLEXE (avant régulation)

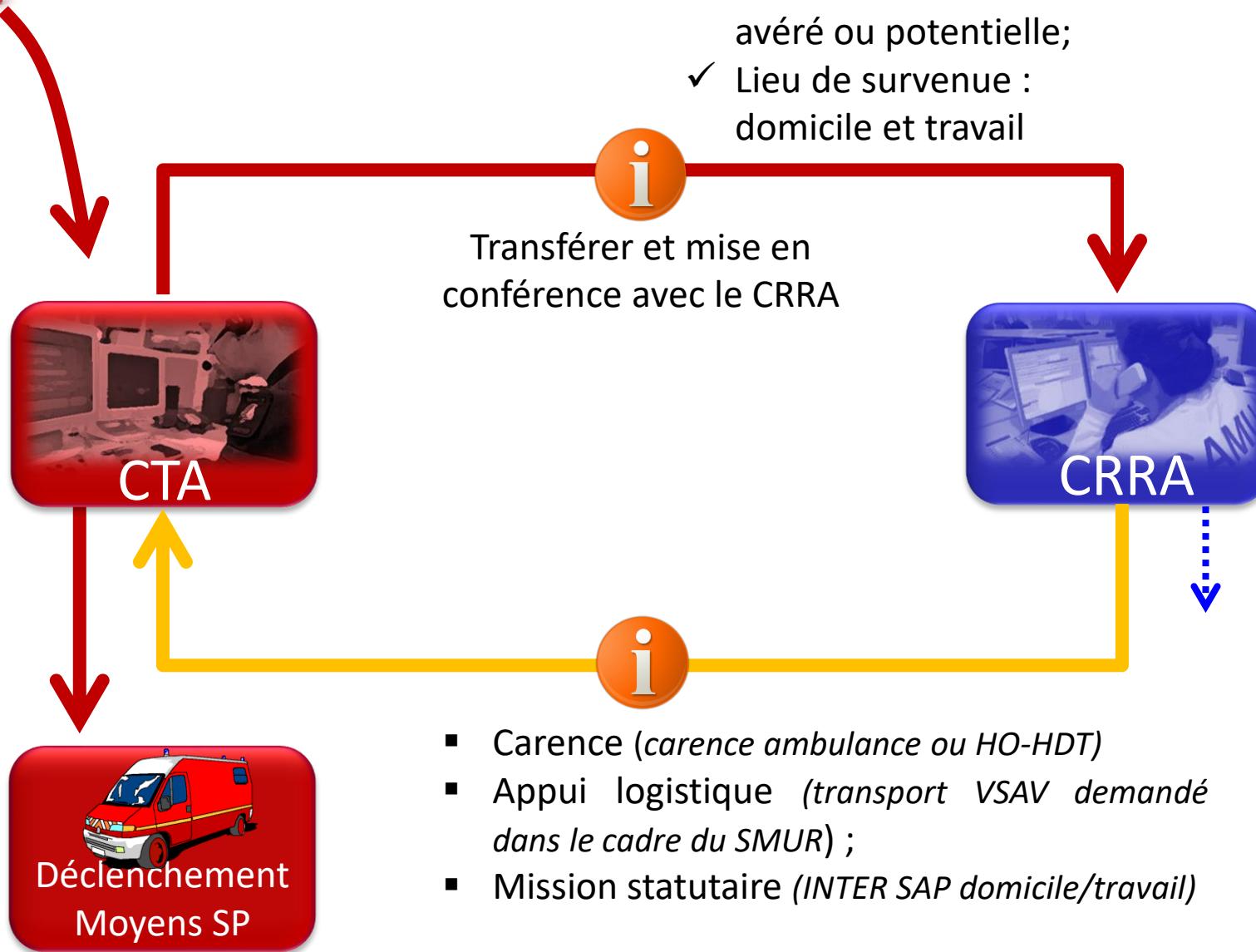


- ✓ Situations cliniques particulières
- ✓ Circonstances particulières
- ✓ Lieu de survenue : domaine public (VP, LP, ERP)

Transférer l'appel ou à défaut informer CRRA



DEPART APRES REGULATION





- ✓ Mission SDIS (incendie, DIV, Départ réflexe,...)



Transférer et mise en conférence avec le CTA



- Mission statutaire (*incendie ,AVP,...*)
- Carence
- Appui logistique



Déclenchement
Moyens SP

IVRESSE MANIFESTE

- ✓ Questionnement SAP systématique.
- ✓ Si détresse vitale avérée ou potentiel = DEPART REFLEX;
- ✓ A domicile et en l'absence de détresse vitale avérée ou potentielle = TRANSFERT CRRA;
- ✓ Sur VP, personne titubant et tenant de propos incohérents = TRANSFERT FO.

Sur VP, toute autre situation est à considérer comme du SAP et doit faire l'objet de l'envoie d'un VSAV en départ réflexe.



SECOURS EN MONTAGNE

SECOURS DOMAINE SKIABLE

- ✓ Identification de la situation (localisation, détresse,...) avec renseignement d'une grille d'appel;
- ✓ Départ reflexe SEULEMENT en cas de notion de détresse vitale avérée ou potentielle;
- ✓ Mise en conférence avec PGM ou PISTEUR SECOURISTE;
- ✓ Transfert de l'appel au services concerné;
- ✓ Information CRRA;



Le questionnement secouriste permet :

- **D'évaluer une éventuelle détresse vitale** avérée ou potentielle (conscience, ventilation, circulation)
- **De permettre la sélection d'une nature de sinistre** correspondant à l'événement ou s'en rapprochant le plus possible ;
- **De permettre un choix entre départ réflexe ou régulation** avant engagement de moyens.

Les conseils de secourisme sont systématiquement donnés par l'opérateur pour tout départ réflexe.



De façon générale, l'OTAU doit chercher à obtenir ces informations:

- ✓ **Que se passe-t-il?** (permet la sélection d'une nature d'intervention)
- ✓ **Quel est le nombre de victimes?** (permet un dimensionnement des moyens)
- ✓ **Quelle est la localisation exacte?** (départ réflexe pour voie publique, lieu public et ERP)
- ✓ **La victime est-elle consciente?** (départ réflexe pour victime inconsciente)
- ✓ **La victime respire-t-elle?** (départ réflexe pour toute détresse respiratoire)
- ✓ **Quelles sont les lésions?** (plaies, hémorragies, brûlures, etc.), leur localisation et leur superficie (permet d'apporter des précisions pour les intervenants, d'affiner la nature d'intervention et d'évaluer une détresse).



L'OTAU peut s'appuyer sur l'annexe 2 de la procédure opérationnelle pour affiner son questionnement, faciliter sa prise de décision d'un départ réflexe ou d'une régulation et faire prodiguer les conseils adaptés à la situation.

GRILLE D'APPEL ASSOCIE AU SAP

18 PRISE D'APPEL

Sinistre: Niveau: 1
Nature: Observations: Circonstances détaillées et concises

Loc: ACC DEUX ROUES SEUL
Com: ACC VL SEULE
Lieu: ACC VL SUR LE TOIT
Est si: ACC VL-VL CHOC FRONTAL
ACR: BÂTIMENT RISQUE DE PROPAGATION
BÂTIMENT TOTALEMENT EMBRASÉ
Préc: DÉPART CHEF DE GROUPE
DÉPART ISP
DÉPART SMUR

Observation: ECRAN SAMU
UNE PERSONNE ATTEND SLL

Demandeur: 18 Tel: N°
Commune:
Lieu: N°: Ext. Etag. Appt/Porte Bât. Code accès
Départ Type:
Proposition:

Niveau: Op différée
Op multiple

Consignes: Consigne
CPI
Rue

Plans d'alerte: Plan ER
Plan rouge
Feu forêt
Autres
Groupes

Appels: Nouveau
Transfert
Samu 15

Commentaire: Rappel Tél. 15 OK Annuler

clencher l'équipage SAI

Matériel rejeté: ENGIN CENTRE

Alarme
Alerte
Centre
Matériel
Cloturer

SAPEURS POMPIERS
PUY-DE-DÔME

Sexe, date de naissance (âge), identité,

Appels téléphoniques

Etat de l'appel: Abouti Non abouti

SAMU APPELE(E) AU 15

Personne ou service prévenu(e): se rend sur les lieux ne se rend pas sur les lieux

Commentaire:

CONFERENCE CTA-SAMU | utilisation du téléphone

Une codification préalable est nécessaire pour indiquer à l'ARM du CRRA la nature et le degrés d'urgence de l'appel du CTA



Appel au CRRA = F2 + CODIFICATION

Situation nécessitant un départ Réflexe

- ✓ Arrêt cardiaque, mort subite;
- ✓ Détresse respiratoire;
- ✓ Altération de la conscience;
- ✓ Hémorragies sévères;
- ✓ Section complète de membre, de doigt;
- ✓ Ecrasement de membre ou du tronc;
- ✓ Brûlure ;
- ✓ Accouchement imminent ou en cours ;
- ✓ Tentative de suicide avec risque imminent ;
- ✓ Noyade;
- ✓ Pendaison;
- ✓ Electrisation, foudroiement ;
- ✓ Personne restant à terre suite à une chute ;
- ✓ Rixe ou accident avec plaie par arme à feu ou arme blanche ;
- ✓ Accident de circulation avec victime;
- ✓ Incendie ou explosion avec victime;
- ✓ Intoxication collective;
- ✓ Situation à Multiples Victimes;
- ✓ Appel Téléassistance (sauf demandes médicales sans détresse vitale).
- ✓ Voie Publique, Lieu Public, Etablissement recevant du public